

## Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du mardi 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 28 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, MALBRANQUE Gaëtan, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, LAFFARGUE Marie –Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, LANGREZ Lucien

Absents excusés : CAMUS Pierre (pouvoir à BOULOGNE Nicole), BOGALA Jennifer (pouvoir à CARESMEL Isabelle), TARDIVEL Mathieu

Absent : aucun

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0
- Votants : 14

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : RUELLE Pascal

### Etude de l'ordre du jour du 2<sup>ème</sup> conseil municipal de l'année 2025

#### 1. Procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025 arrêté à la présente séance

Aucune remarque n'ayant été émise par le Conseil Municipal, le procès-verbal est adopté.

#### 2. Finances

Madame le Maire rappelle que le CFU 2024, le projet du budget primitif 2025 et le tableau d'indemnités des élus de l'année 2025 ont été envoyés à chaque conseiller municipal au moins douze jours avant la réunion de ce jour à savoir le vendredi 28 mars 2025, comme le veut la loi.

##### 2.1 Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

Madame le Maire dresse le bilan de l'exercice budgétaire de 2024.

#### DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Chapitre		Dépensés en 2024
60	Achats et variation des stocks	44 642.84 €
61	Services extérieurs	54 297.19 €
62	Autres services	23 654.61 €
63	Impôts et taxes	129.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	155 889.41 €
65	Indemnités élus, contribution au RPI, subventions	94 190.42 €
66	Charges financières	390.72 €

	Opérations d'ordres	15 762.07 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>388 956.26 €</b>

### RECETTES de FONCTIONNEMENT

Chapitre		Dépensés en 2024
64	Charges de personnel	1 527.00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	2 512.54 €
72	Immobilisations corporelles	6 457.41 €
73	Impôts et taxes	352 424.87 €
74	Dotations, subventions et participations	42 412.64 €
75	Autres produits de gestion courante	10 525.46 €
	Opérations d'ordre	15 762.07 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>431 621.99 €</b>
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 239.15 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>622 861.14 €</b>

### DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Chapitre		Dépensés en 2024
16	Emprunts	5 000.04 €
21	Travaux d'investissement	269 802.52 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>274 802.56 €</b>
	Opérations d'ordre	11 128.07 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>285 930.63 €</b>

### RECETTES d'INVESTISSEMENT

Chapitre		Dépensés en 2024
10	dotations, fonds divers et réserves	16 911.27 €
13	Subventions d'investissement reçus	54 846.17 €
16	Emprunts	150 000.00 €
	Opérations d'ordres	15 762.07 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>237 519.51 €</b>
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 652.22 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>247 171.73 € €</b>
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	72 095.59 €
<b>TOTAUX 3</b>		<b>319 267.32 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet de l'approbation du Compte Financier Unique de gestion 2024 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs y afférant.

Madame le Maire sort de la salle pour permettre aux conseillers municipaux de voter hors de sa présence.

**VOTE : 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.2 Affectation des résultats

Madame le Maire propose d'affecter au budget primitif 2025 les sommes indiquées ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		263 334,74 €	0,00 €	9 652,22 €
Part affectée à investiss	72 095,59 €			
Opérations de l'exercice	388 956,26 €	431 621,99 €	285 930,63 €	309 615,10 €
Totaux	461 051,85 €	694 956,73 €	285 930,63 €	319 267,32 €
Résultat de clôture		233 904,88 €		33 336,69 €
	Besoin de financement		33 336,69 €	ligne 001 à inscrire en recettes d'investissement
	Excédent de financement		41 383,89 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		64 539,35 €	
	Restes à réaliser RECETTES			
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		56 492,15 €	

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 534,31 €	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
230 370,57 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant l'affectation des résultats 2024 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs y afférant.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.3 Vote des taxes locales 2025

Madame le Maire propose de maintenir encore pour cette année les mêmes taux de deux taxes locales (Foncier bâti, Foncier non-bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants

Taxes	Taux 2024	Taux 2025 PROPOSITION
Taxe foncière bâtie (TFB)	33,95 %	33,95 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	36,63 %	36,63 %
Taxe habitation (THS et THLV)	11,48 %	11,48 %

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant le maintien des taxes locales et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.4 Autorisation de fongibilité des crédits 2025

Madame le Maire rappelle que le passage à la M57 permet d'éviter les DBM quand un chapitre du budget est déficitaire et qu'il faut transférer un montant d'un autre chapitre, dans la limite imposée par le législateur de 7,5% du montant indiqué dans la ligne budgétaire :

- A l'intérieur de la section investissement
- A l'intérieur de la section fonctionnement

Les DBM restent obligatoires dans certains cas :

- DBM obligatoire pour transférer de la section fonctionnement à la section investissement (l'inverse étant impossible)
- DBM obligatoire pour tout ce qui touche au paiement des salaires et des charges concernant le personnel communal et les emprunts.

Madame le Maire propose d'adopter le taux légal de 7,5 %

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la fongibilité des crédits 2025, d'adopter le taux de 7,5 % de fongibilité des crédits et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.5 Attribution des subventions 2025 aux associations

Madame le Maire propose de répartir les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau.

Nom de l'association	Demandée 2025	Proposition pour 2025	Subvention accordée pour 2025
LE COIN DE TERRE FRESNOIS	250 €	250 €	250 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTALBANAISE	Pas de dossier	0 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE DE FRESNES	350 €	300 €	300 €
LES AMIS DE LA CHASSE	200 €	150 €	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	Pas de dossier	100 €	100 €
LES AMIS DE L'ECOLE	500 €	300 €	300 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	150 €	100 €	100 €
APEI DE VITRY EN ARTOIS		100 €	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER		100 €	100 €
AFM TELETHON		100 €	100 €
FCPE BIACHE		100 €	100 €
DDEN	Demandée sans montant	100 €	100 €
OCTOBRE ROSE		100 €	100 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		700 €	700 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la répartition des subventions aux associations et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## 2.6 Vote du budget primitif 2025

### 2.6.1 : Attribution de compensation 2025

Madame le Maire explique que la CC Osartis-Marquion a revu le montant des AC (Attributions de Compensation versées aux communes de l'EPCI).

Madame le Maire explique ce que sont les AC, pour quelles raisons les montants ont été revus :

- Les attributions de compensation existent depuis 2001. Le calcul était basé sur la richesse fiscale des particuliers et la taxe professionnelle des entreprises présentes sur la commune. A l'EPCI de redistribuer ou non. Si le montant de la taxe professionnelle est supérieur à la richesse fiscale des particuliers, l'EPCI verse un montant à la commune (AC positive). Sinon, ce sont les communes qui reversent à l'EPCI (AC négatives). Pour FLM, le montant qui n'a pas changé depuis 2001 est de 113 057 €. S'y ajoute une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) dont le montant favorise les communes aux AC négatives, pour compenser. Pour FLM, le montant est de 1 227 €. Les AC les plus importantes correspondent aux communes de Arleux-en-Gohelle, FLM, Graincourt-les-Havrincourt, Marquion, Vitry-en-Artois, Biache-Saint-Vaast, Brebières et Corbehem.
- L'EPCI a dû, comme la loi l'impose, recalculer l'ensemble des AC, en tenant compte de la population (20 %), les critères de richesse de la commune pour 30 % (potentiel financier, revenu/hab, effort fiscal) et 50 % aux AC dépassant la moyenne du territoire.
- Le but est de renflouer les caisses de l'EPCI, de supprimer les AC négatives, de régulariser le transfert des charges qui n'a pas eu lieu lors du transfert de la compétence économique à l'EPCI
- Résultats pour FLM : une AC de 93 222 €, amputée d'environ 17,5 %, représentant 4,9 % de ses recettes de gestion. Fresnes-lès-Montauban est, en %, la commune la plus impactée (comparaison avec les autres communes aux AC les plus importantes : Arleux-en-Gohelle (6%), Graincourt-les-Havrincourt (13,7%), Marquion (11 %), Vitry-en-Artois (6,5 %), Biache-Saint-Vaast (4,7 %), Brebières (4,5 %) et Corbehem (8,4 %) de leurs recettes de gestion.
- Le conseil communautaire réuni le 24 mars 2025 a approuvé la nouvelle répartition des AC (deux contre, trois abstentions).
- Dans un courrier adressé au président de la CLECT et à Pierre Georget, président de la CC, Madame le Maire avait indiqué que la commune n'est pas contre le fait de faire un effort mais pas dans ces proportions.

Chaque conseil municipal doit délibérer pour accepter ou refuser le montant proposé. Si FLM approuve, la commune se verra attribuer 93 222 €. Si la commune refuse, elle conserve son AC initiale de 113 057 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de débattre à ce sujet : l'argument principal qui découle de ce débat est que la commune de Fresnes-les-Montauban est prête à faire un effort financier mais moindre que l'AC qui lui serait attribuée. Mais cette possibilité n'existe pas dans la délibération à voter : on approuve ou on n'approuve pas.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des nouvelles AC (soit 93 222 €) et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 0 POUR - 14 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### **2.6.2 : Budget Primitif 2025**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif de 2025.

## DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Chapitre		Prévu 2025
60	Achats et variation des stocks	52 850.00 €
61	Services extérieurs	80 300.00 €
62	Autres services	25 700.00 €
63	Impôts et taxes	350.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	166 680.00 €
65	Indemnités élus, contribution au RPI, subventions	107 740.50 €
66	Charges financières	5 000.00 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>438 620.50 €</b>

## RECETTES de FONCTIONNEMENT

Chapitre		Prévu 2025
64	Charges de personnel	1 500.00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	5 411.00 €
73	Impôts et taxes	333 334.00 €
74	Dotations, subventions et participations	41 075.00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>390 320.00 €</b>
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	230 370.57 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>620 690.57 €</b>

## DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Chapitre		Prévu 2025
16	Emprunts	15 000.00 €
21	Travaux d'investissement	85 000.00 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>100 000.00 €</b>
	RESTES A REALISER 2024	41 383.89 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>141 383.89 €</b>

## RECETTES d'INVESTISSEMENT

Chapitre		Prévu 2025
10	dotations, fonds divers et réserves	20 729.00 €
13	Subventions d'investissement reçus	42 400.00 €
<b>TOTAUX 1</b>		<b>63 129.00 €</b>
	RESTES A REALISER 2024	64 539.35 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	33 336.69 €
<b>TOTAUX 2</b>		<b>97 876.04 €</b>
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 534.31 €
<b>TOTAUX 3</b>		<b>164 539.35 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des recettes et des dépenses pour les sections fonctionnement et investissement et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### **3. Demande de subvention « amendes de police » pour la sécurité routière dans la commune**

Madame le Maire rappelle que le sujet de la sécurisation des piétons et de la circulation dans la commune avait été abordée, par l'installation de plots lumineux aux passages protégés. Pourraient s'y ajouter, si le conseil municipal en est d'accord, des plots anti-bélier sur le trottoir devant le cimetière et une caméra sur le feu tricolore rue d'Izel pour fluidifier le passage des véhicules.

A ce titre, la commune peut demander une subvention auprès du département, appelée communément « amendes de police ».

- Citeos : 2 358,15 € HT (2 829,78 € TTC)
- Prosigna : 2 700 € HT (2 340 € TTC)
- Spie Batignolles : 11 367,37 € HT (13 640, 84 € HT)

Subvention espérée : 6 570,21 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention « amendes de police » et de signer les documents administratifs s'y rapportant.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

### **4. Participation financière de la commune aux CLSH**

Madame le Maire rappelle que la commune, n'ayant pas de centre de loisirs sans hébergement, verse une participation par année de 2,70 € par enfant dans la limite de 25 jours.

Madame le Maire propose au conseil municipal de conserver ce versement aux familles et d'appliquer le même montant pour 2025 à savoir 2,70 € par enfant, selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal confirme ce maintien de la somme de 2,70 €, ce qui ne nécessite donc pas de délibération.

### **5. Vote des tarifs de la fête communale 2025**

Madame le maire propose au conseil municipal les tarifs proposés par la commission fêtes et cérémonies.

- TARIFS BUVETTE :
  - CHAMPAGNE (la bouteille) : 22 €
  - METHODE (la bouteille) : 10 €
  - BIERE pression blonde : 2,5 €
  - ROSE/BEAUJOLAIS : la bouteille : 8 € / le verre : 2 €
  - COCA COLA et OASIS (la canette) : 2 €
  - Eau plate (0,50 cl) : 0,5 €
  - Eau gazeuse (0,50 cl) : 1 €
  - CAFE : 0,5 €

- TARIFS REPAS :
  - REPAS ADULTE (frites + saucisse et merguez + part de tarte) : 7 €
  - REPAS ENFANT (frites + saucisse + part de tarte) : 5 €
  - PORTION DE FRITES : 2 €
  - PORTION DE TARTE : 1,5 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des tarifs de l'année précédente.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien des tarifs qui seront appliqués lors de la fête communale du dimanche 18 mai 2025 et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **6. Convention avec le Centre de Gestion pour l'utilisation de la plate-forme des marchés publics**

La commune utilise la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Le coût était financé par le biais de la cotisation additionnelle dont la commune est affiliée.

Suite à des observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant le financement de cette plateforme, le Centre de Gestion doit en modifier son financement auprès des collectivités affiliées ou non. Notre commune disposant moins de 350 agents, l'accès à la plateforme reste gratuite mais nous devons convenir d'une convention d'utilisation entre le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de continuer à bénéficier de la mise à disposition de la plateforme dématérialisée des marchés publics et de signer la convention correspondante.

**VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **7. Convention de rétablissement de la voie communale n°14 avec la SANEF**

Nous avons reçu de la préfecture une demande de convention avec la SANEF à signer. Cette convention porte sur un partage des frais d'entretien entre le pont de l'A1 (à la charge de la SANEF) et le chemin communal passant en dessous (km 179,5). La signature de cette convention avait été refusée en conseil municipal dans le mandat précédent (motifs : chemin inutilisable après la construction de la ligne LGV).

Après consultation d'un élu de la commune de Saudemont, spécialiste dans l'aménagement des autoroutes (en particulier l'autoroute A1) et leurs infrastructures, qui s'est rendu sur place, voici ses conclusions :

*« Votre courrier a retenu toute notre attention.*

*A l'examen détaillé, si une convention aurait été utile, lors de la construction de l'Autoroute A1 en 1958, pour gérer le rétablissement du chemin rural n°14, par un ouvrage d'art, il s'avère que celle-ci n'est plus d'actualité.*

*En effet, lors des travaux de construction de la ligne TGV Nord en 1993 et dans le cadre des travaux de remembrement qui ont accompagné cette construction, le chemin rural n°14 a été abandonné.*

*Aucune liaison, soit agricole soit même piétonnière, n'est possible entre la plaine agricole située à l'Ouest de la voie TGV et la rue d'Izel dans la commune de Fresnes à l'Est de l'autoroute A1. Il semble que l'ouvrage d'art*

*sur l'autoroute a été maintenu par la SANEF, alors que son délaissement avait été acté dans le cadre des études des rétablissements de communications pour les travaux de TGV.*

*En absence de rétablissement de communication pour le CR n°14, vous conviendrez de l'inutilité d'une convention de gestion. »*

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de signer la convention avec la SANEF. Pour clarifier les choses, si la convention la commune doit remettre en état et entretenir le chemin communal n°14 qui n'existe plus.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande au conseil municipal de voter sur l'opportunité de signer cette convention avec la SANEF et de l'autoriser à signer les documents administratifs correspondants.

**VOTE : 0 POUR - 14 CONTRE - 0 ABSTENTION**

## **8. Décisions prises par le maire**

- **Devis demandés :**
  - **Extincteurs : 1 762,28 € TTC**
  - **Citeos (caméra de détection sur feux tricolores rue d'Izel) : 2 829,78 € TTC**
  - **Marbrerie Lefebvre Monument aux morts : 640 € TTC**
- **Nouvelles bandes jaunes : devant la friterie**
- **Espaces non-fumeurs : abords de l'école et des parcs (intérieur comme extérieur)**

## **9. Informations diverses**

### **9.1. Inauguration du parc des Frênes : présence des conseillers municipaux**

Madame le Maire rappelle que l'inauguration du parc des Frênes aura lieu le samedi 12 avril 2025 à 11 heures et demande quels sont les conseillers municipaux qui seront présents (en particulier pour aider lors du vin d'honneur).

Madame le Maire explique le déroulement de l'inauguration : rassemblement (le parking de la mairie sera fermé à cette occasion), coupe du ruban et déambulation dans le parc, projection d'un film montrant les travaux, discours dans la salle des fêtes (remerciements pour les subventions obtenues, mise à l'honneur des différents intervenants dans la réalisation du parc : Christophe Laborde, architecte paysager, l'entreprise Ehtre et son équipe, Transalp et Casal pour la fourniture des différents appareils) et vin d'honneur.

### **9.2. Ducasse du 18 mai 2025**

Madame le Maire rappelle que la ducasse aura lieu le dimanche 18 mai 2025 à 11 heures et demande quels sont les conseillers municipaux qui seront présents (en particulier pour aider l'organisation du barbecue).

Madame le Maire demande si les trois régisseurs seront présents ce jour-là.

Madame le Maire demande ce que chaque conseiller prendra en charge le dimanche 18 mai 2025, pour vérifier si tous les postes seront couverts.

Au sujet des chapiteaux, la commune en aura un de la CC Osartis-Marquion. La commune de Sailly-en-Ostrevent prête deux chapiteaux et la friteuse.

Informations dans le Fresnes Infos et sur PanneauPocket concernant les inscriptions pour le barbecue de la ducasse.

### 9.3. Bilan de l'opération Hauts de France Propres

Madame le Maire fait le bilan de l'opération Hauts de France Propres qui s'est déroulée le samedi 15 mars 2025 : 2 élues, 4 habitants ainsi que 3 personnes de l'Aquarium (le directeur, son second, un employé). Un peu moins de déchets récoltés, mais encore trop.

### 9.4. Parcours du cœur

Le parcours du cœur aura lieu le dimanche 28 avril à 9 heures 30.  
Madame le Maire demande si des conseillers municipaux seront présents.

### 9.5. Dératisation

Emilien Semain a réalisé la dératisation sur les espaces publics.  
Il a distribué les colis aux agriculteurs. Un agriculteur n'en a pas voulu, un autre l'a accepté mais en précisant qu'il ne l'utilisait pas. D'où une enquête auprès des agriculteurs pour connaître leur avis à ce sujet

## 10. Questions diverses posées par les conseillers municipaux

Monsieur Lucien Langrez prend la parole pour deux remarques :

- La fréquence de la collecte sélective (poubelle jaune) qui a lieu tous les 15 jours : la capacité du bac jaune n'est pas toujours suffisante et s'il ne serait pas possible d'inverser la collecte avec la collecte des déchets ménagers (poubelle grise). Madame le Maire explique que la collecte des déchets ménagers doit rester hebdomadaire pour des raisons d'hygiène et de salubrité et que la collecte des déchets coûte très cher à la Communauté de Communes.
- Les cambriolages qui ont eu lieu ces dernières semaines dans la commune. Madame le Maire répond que les enquêtes sont en cours et que des vidéos des caméras de la commune ont été transmises à la gendarmerie.

**Fin de séance : 21 heures 10**

### VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.1	Approbation du CFU 2024	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE)		
2.2	Affectation des résultats	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE)		

2.3	Vote des taxes locales 2025	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE		
2.4	Autorisation de fongibilité des crédits	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE		
2.5	Attribution des subventions aux associations pour 2025	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE N.		
2.6.1	Vote sur les Attributions de Compensation		LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE	
2.6.2	Vote du budget primitif 2025	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE		
3	Demande de subvention auprès des « amendes de police »	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE N.)		
5	Vote des tarifs des animations communales 2025	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE		
6	Convention avec le centre de gestion	LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE		

7	Convention entre la commune et la SANEF		LEMOINE A., CAVALIER M-J, CARESMEL I., MALBRANQUE G., BEEUWSAERT J., PIETON F., COILLOT L., LAFFARGUE M-C, RUELLE P., BOULOGNE N., GRAVE B., LANGREZ L., BOGALA J. (pouvoir à CARESMEL I.), CAMUS P. (pouvoir à BOULOGNE	
---	---	--	--	--